

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Sur convocation du 22 mars 2018, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **mardi 27 mars 2018 à 20h15**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Adjoints.

Etaient également présents : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Monsieur CHARRIER, Madame CORDERY, Monsieur SERRE, Madame CARTRON, Monsieur RECAMENTO, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINE.

Etaient absents excusés : Madame PERRIO (pouvoir à Madame DAMAS), Monsieur JOUBERT (pouvoir à Monsieur BUISSON).

Madame Sylvie GAREL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 20 février 2018 à l'adoption. Celui-ci est adopté à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

1 – REMPLACEMENT DE MME SANDRA DESAEVER POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose :

Madame DESAEVER, Conseillère Municipale, siégeait également au Conseil d'Administration du CCAS et a présenté dernièrement sa démission.

Il est donc nécessaire de la remplacer.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au remplacement de Mme DESAEVER par l'élection d'un membre du Conseil Municipal.

Monsieur EMMANUEL fait acte de candidature.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE de procéder à l'élection à main levée d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale (en remplacement de Madame DESAEVER).

Monsieur EMMANUEL Pascal est élu à l'UNANIMITE pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE DU RECEVEUR POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE (M14)

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif de l'exercice 2017 est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2017 présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	2 096 084.59 €
Recettes :	2 630 261.09 €
Report du résultat antérieur :	658 542.98 €
Solde de l'exercice:	1 192 720.08 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	1 750 706.89 €
Recettes :	1 051 609.66 €
Report du résultat antérieur :	38 494.14 €
Solde de l'exercice:	- 660 603.09 €

En préalable du vote, Monsieur le Maire quitte la séance, Madame TOURAINE, doyenne est désignée pour présider la séance du Conseil Municipal. Cette dernière appelle à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2017 qui présente les résultats ci-dessus.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT SUR BUDGET M14

Monsieur le Maire expose :

Au vu du compte administratif qui présente les résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	2 096 084.59 €
Recettes :	2 630 261.09 €
Report du résultat antérieur :	658 542.98 €
Résultat:	1 192 720.08 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	1 750 706.89 €
Recettes :	1 051 609.66 €
Report du résultat antérieur :	38 494.14 €
Résultat:	- 660 603.09 €

Il est proposé de les affecter de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

Cpte 002 - Recettes :	1 002 077.91 €
(= 1 192 720.08 + 469 960.92 (solde des restes à réaliser) - besoin de Financement 660 603.09 €)	

Section Investissement :

Cpte 001 - Recettes :	190 642.17 €
-----------------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :

Fonctionnement :

R - 002 :	1 002 077.91 €
-----------	----------------

Investissement :

R - 001 :	190 642.17 €
-----------	--------------

5 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2018

Monsieur le Maire expose :

L'Etat de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi par les services fiscaux, fait ressortir un produit fiscal prévisionnel de 929 031.00 € et des allocations compensatrices à hauteur de 40 439.00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Le tableau ci-dessous reprend les bases et taux des années 2014, 2015, 2016, 2017 et la proposition pour l'année 2018.

	Année 2014		Année 2015		Année 2016		Année 2017		Proposition Année 2018	
	Base	Taux %	Base	Taux %	Base	Taux %	Base	Taux %	Base Prévisionnelle	Taux %
Taxe habitation	2 669 255	10,80	2 739 153	10,80	2 703 851	10,80	2 676 643	10,80	2 716 000	10,80
Taxe foncière (bâti)	2 470 513	23,18	2 529 341	23,18	2 559 375	23,18	2 573 992	23,18	2 618 000	23,18
Taxe foncière (non bâti)	99 685	28,88	105 403	28,88	104 935	28,88	99 443	28,88	99 900	28,88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2017 et de les reconduire pour 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	:	10.80 %
Taxe foncière bâti	:	23.18 %
Taxe foncière non bâti	:	28.88 %

6 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE (M14) POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose le budget primitif qui a été présenté lors de la commission des finances qui s'est tenue le 20 mars 2018:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 484 636.63 €	3 484 636.63 €
Section d'investissement	2 578 970.47 €	2 578 970.47 €
TOTAL	6 063 607.10 €	6 063 607.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, de ses membres présents et représentés, APPROUVE, le budget primitif qui s'équilibre.

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (M49) DU RECEVEUR POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe eau et assainissement établi par le receveur municipal lequel est en concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du service Eau et Assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (M49) DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif 2017 du service Eau et Assainissement présente les résultats suivants :

En section d'exploitation :

Les dépenses se sont élevées à :	134 519.76 €
Les recettes ont été de :	130 595.13 €
Résultat antérieur reporté :	50 242.80 €
Solde de l'exercice:	46 318.17 €

En section d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à :	82 358.12 €
Les recettes ont été de :	127 031.16 €
Résultat antérieur reporté :	268 612.05 €
Solde de l'exercice:	313 285.09 €

En préalable du vote, Monsieur le Maire quitte la séance, Madame TOURAINE, doyenne a été désignée pour présider la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2017 du service Eau et Assainissement qui s'établit comme ci-dessus.

9 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT SUR LES BUDGETS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT APRES DEFINITION D'UNE CLE DE REPARTITION

Monsieur le Maire expose :

Pour répondre à la législation en vigueur, la gestion financière des deux services, Eau Potable et Assainissement doit dorénavant être effectuée en deux budgets bien différents. Ces deux budgets ont déjà été créés lors de la séance du 12 décembre 2017.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de répartir le résultat du Budget Eau et Assainissement selon une clé de répartition à définir. Après analyse des dépenses effectuées tant en investissement qu'en fonctionnement, il ressort que 40 % de l'activité est dédié au Service de Distribution de l'Eau Potable et que les 60 % restant sont dédiés à la gestion de l'Assainissement.

Au vu du compte administratif qui présente les résultats ci-dessous :

En section d'exploitation :

Les dépenses se sont élevées à :	134 519.76 €
Les recettes ont été de :	130 595.13 €
Résultat antérieur reporté :	50 242.80 €
Résultat:	46 318.17 €

En section d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à :	82 358.12 €
Les recettes ont été de :	127 031.16 €
Résultat antérieur reporté :	268 612.05 €
Résultat :	313 285.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE de définir une clé de répartition de 40/60, 40 % revenant au budget Eau Potable et 60 % revenant au budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE de reporter les résultats de la manière suivante :

Budget Eau Potable

Section d'exploitation

002 Report de l'excédent : 18 527.27 € (40 % de 46 318.17 €)

Section d'investissement :

001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 125 314.04 € (40 % de 313 285.09 €)

Budget Assainissement

Section d'exploitation

002 Report de l'excédent : 27 790.90 € (60 % de 46 318.17 €)

Section d'investissement :

001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 187 971.05 € (60 % de 313 285.09 €)

10 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU POTABLE (M49) POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose le budget primitif 2018 arrêté lors de la commission des finances le 27 mars 2018, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 50 563.27 €
Dépenses et recettes d'investissement : 166 950.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, de ses membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif du service de l'Eau potable pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 563.27 €	50 563.27 €
Section d'investissement	166 950.65 €	166 950.65 €
TOTAL	217 513.92 €	217 513.92 €

11 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M49) POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose le budget primitif 2018 arrêté lors de la commission des finances du 20 mars 2018, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 112 276.17 €
Dépenses et recettes d'investissement : 240 981.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, de ses membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	112 276.17 €	112 276.17 €
Section d'investissement	240 981.03 €	240 981.03 €
TOTAL	353 257.20 €	353 257.20 €

12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU CLOS DE LA BRIQUETERIE DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe du Clos de la Briqueterie établi par le receveur municipal lequel est en concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Budget annexe du Lotissement du Clos de la Briqueterie du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

13 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU CLOS DE LA BRIQUETERIE DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose :

Le compte administratif 2017 présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement :
Les dépenses se sont élevées à : 408 219.10 € (Montant des travaux non financés par les ventes)
Les recettes ont été de : 419 169.46 € (Stock des terrains restant à vendre)
Solde de l'exercice 10 950.36 €

En section d'investissement :
Les dépenses se sont élevées à : 419 169.41 €
Les recettes ont été de : 586 808.00 €
Solde de l'exercice : 167 638.59 €

En préalable du vote, Monsieur le Maire quitte la séance, Madame TOURAINE, doyenne a été désignée pour présider la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2017 du lotissement du Clos de la Briqueterie.

14 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT CLOS DE LA BRIQUETERIE POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose et détaille le budget annexe primitif 2018 Clos de la Briqueterie qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 438 203.77 €
Dépenses et recettes d'investissement : 586 808.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	438 203.77 €	438 203.77 €
Section d'investissement	586 808.00 €	586 808.00 €
TOTAL	1 025 011.77 €	1 025 011.77 €

15 - VOTE DES SUBVENTIONS 2018 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2018 :

	Subv. 2017	Subv. except. 2017	Demande 2018	Demande Except. 2018	Proposition subv. 2018	Proposition subv. Except. 2018	Nbre adhérents 2018	
Associations caritatives								
Prévention routière	50		50		50			
Amis aux Cheveux d'argent	400				200		18	
Club des Bleuets	670				670	100	100	
ESPOIR	200		200		200		77	
ADMR St-Georges	300				300		36 courvillois	
FNACA	200		300		200		114	
APEL Ste Marie	300	200	500		300	200	13	
APE du Chemin Vert	300		600		300	200	12	
A.S. Ecole primaire Chemin Vert			1000		400		152	
APE/FCPE du Collège	100							
APE/ Parents Indépendants	100		100		100		24	
Ensemble c'est tout	500				500			
Eolienne	300		300		300		75	
Ligue contre le Cancer	200		200		200		2 courvillois	
Ass. Des Paralysés de France	100				100			
TOTAL					3820 €	500 €		
Associations Culturelles								
Amis de l'Ecole de Musique	400	600	1000		400		41 familles	
Jumelage	500	500	500		250		57	
Questions pour un Champion	300		300	500	300	500	23	
La P'tite Scène	600	300	600		600		42	
L'Harmonie	1000	500	1000		1000		24	
Ateliers Créatifs			360		400		30	
Ass. Remplaçant Syndicat Initiative								
					2950 €	500 €		
Associations Sportives								
Palme Courvilloise			900		900		87	
Etoile Filante	2600	500	2600	500	2800		17	

(dont T.P.C.)								
Tir à l'arc	2100		2700		2100	500	33	
AATEL	400		500		400	600	36	
Tennis de Table	1400		1400		1400		102	
Hand-Ball	2250		2500		2250	250	115	
Moto Club Courvillois	400		400	100	400	100	25	
TOTAL					10250 €	1450 €		
							912	
AMICALE COURVILLOISE							licenciés	
Dentelle	100				100		6	
Football	6000	4500			6000	4500	350	
Gymnastique Volontaire	3400				3400		80	
Judo	1400				900		68	
Karaté	1500				1500		57	
Philatélie	250				250		10	
Tarot	150				150		37	
Randonnée	300				400		100	
Tennis	4700				4700		103	
Yoga	350				350		51	
Boxe	1000				1000		42	
Basket					500			
TOTAL	19150				19250 €	4500 €		
Subventions Diverses								
Ass. Marchés	654				654			
SPA	47				47			
La Croix Rouge	47				47			
Canal Louis XIV	50				50			
UDSMA	167,35				167,35			
FSL	862				862			
UDSM	110				110			
TOTAL					1937,35 €			
TOTAL GENERAL					38207,35 €	6950 €		45157,35 €
Somme allouée : 48.000 euros								
600 euros sont prévus pour la prochaine association du syndicat d'Initiative, soit un montant total de 45.757,35 €								

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2018.

16 - SYNDICAT D'INITIATIVE : PERIODE D'OUVERTURE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat d'initiative sera ouvert cette année du 14 avril au 16 septembre 2018.

A cet effet, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier pour 20h00 par semaine (+ heures supplémentaires le cas échéant) répartis sur 4 jours : Jeudi - Vendredi - Samedi et Dimanche.

Le recrutement se fera sur le grade d'adjoint administratif au 1^{er} échelon, Indice Brut 347 - Indice Majoré 325 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, DECIDE de créer un emploi saisonnier d'adjoint administratif au 1^{er} échelon à temps non complet : 20h00 pour la période du 14 avril au 16 septembre 2018.

17 - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (EX FDAIC)

Monsieur le Maire propose pour l'exercice 2018 de déposer les dossiers ci-dessous; au titre des enveloppes dédiées :

Enveloppe : Création ou rénovation d'équipements publics

1 - Construction d'un bâtiment d'accueil du public au camping municipal :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Construction d'un bâtiment	131 666.00 €	158 000.00 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	30 000.00 €	30 000.00 €
DSIL 50 %	65 833.00 €	65 833.00 €
Reste à la charge de la Commune		62 167.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 30 000.00 €.

2 - Equipements culturels :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Acquisition de mobilier et renouvellement d'une partie du parc informatique	3 413.00 €	4 095.60 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	1 023.90 €	1 023.90 €
Reste à la charge de la Commune		3 071.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 1 023.90 €.

3 - Travaux de rénovation du groupe scolaire du Chemin vert :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Remplacement des fenêtres	20 936,00 €	25 123,20 €
Réfection salles de classes	5 000,00 €	6 000,00 €
Changement des stores	1 476,00 €	1 771,20 €
Travaux divers de mises aux normes	6 144,14 €	7 372,96 €
Matériel informatique	2 603,33 €	3 124,00 €
Renouvellement mobilier	366,50 €	439,80 €
Total	36 525,97 €	43 831,16 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI sollicitée (30% de la dépense HT plafonnée à 100 000 €)	10 957,79 €	10 957,79 €
DETR sollicitée (30% de la dépense HT plafonnée à 450 000€)	10 957,79 €	10 957,79 €
DSIL sollicitée (20%)	7 305,19 €	7 305,19 €
Reste à la charge de la Commune		14 610,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 10 957.79 €.

4 – Equipement sportif

Construction de 2 courts de tennis couverts

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Construction de 2 courts de tennis couverts	600 000.00 €	720 000.00 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Reste à la charge de la commune		690 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 30 000.00 €.

Enveloppe : Environnement

1 - Piste cyclable, voie verte :

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Lot n°2 - VRD 1ère tranche	237 832.00 €	285 398.40 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	30 000.00 €	30 000.00 €
Reste à la charge de la Commune		255 398.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 30 000.00 €.

Enveloppe : Voirie – Sécurité

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
1 - Programme voirie 2018, 2 - Maîtrise d'œuvre étude rue Kennedy	21 783.34 € 20 920.00 €	26 140.00 € 25 104.00 €
TOTAL	42 703.34 €	51 244.00 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	12 811.00 €	12 811.00 €
Reste à la charge de la Commune		38 433.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 12 811.00 €.

Enveloppe : Urbanisme et Cadre de vie

1 - Monuments aux morts

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Remplacement des plaques nominatives	4 112.00 €	4 934.40 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	1 233.60 €	1 233.60 €
Reste à la charge de la Commune		3 700.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 1 233.60 €.

2 – Création d'aire de jeux et de loisirs

Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Acquisition installation de jeux	10 728.29 €	12 873.95 €
Financements de la dépense		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	3 218.48 €	3 218.48 €
Reste à la charge de la Commune		9 655.47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement des travaux.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour un montant de 3 218.48 €.

18 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Monsieur le Maire expose :

La Commune a sollicité l'an dernier une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Protection des Monuments historiques.

	SOCIETES	TRANCHE CONDITONNELLE 2 Montant HT	Montant TTC
LOT 1	RPL	84 368,95 €	101 242,74 €
LOT 2	ASSELIN	63 191,97 €	75 830,36 €
LOT 3	BEQUET	72 996,91 €	87 596,29 €
LOT 6	VITRAUX D'ART FORFAIT	21 132,00 €	25 358,40 €
	s/total	241 689,83 €	290 027,79 €
Mission SPS		2 800,00 €	3 360,00 €
Architecte		11 795,11 €	14 154,14 €
Asselin		2 819,37 €	3 383,24 €
	TOTAL HT	259 104,31 €	310 925,17 €
Financement de la dépense			
	DRAC 40 % du montant HT	103 641,72 €	103 641,72 €
	Reste à charge	155 462,59 €	207 283,45 €
	Conseil Départemental 50% du reste à charge HT	77 731,30 €	77 731,30 €
	Autofinancement de la Commune TTC		129 552,15 €

Le montant de la subvention versé par le Conseil Départemental aurait dû s'élever à 50 % du reste à charge HT soit 77 731.30 €.

Or, le Département nous a fait savoir en décembre dernier que le taux de subvention retenu s'élevait à 42 % soit 65 242.00 € et non à 50 %, mais ces derniers, nous ont précisé qu'il serait possible de redéposer en 2018 un dossier de demande de subvention pour les 8% restant, soit 12 489.30 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la protection des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la protection des monuments historiques pour un montant de 12 489.30 € représentant les 8 % restant de la subvention 2017.

19 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES DOTATIONS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2018

Monsieur le Maire expose :

Le dispositif de l'Etat « Dotation de soutien à l'investissement local » (DSIL) en faveur des collectivités territoriales est reconduit pour 2018 dans les mêmes conditions qu'en 2017. Chaque collectivité peut déposer deux dossiers.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier pour la construction d'un bâtiment d'accueil pour le camping et un dossier pour les travaux de rénovation des bâtiments scolaires.

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre des dotations de soutien à l'investissement local 2018 (DSIL) pour les travaux de rénovation du groupe scolaire du Chemin Vert pour un montant de 7 305.19 € dont le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Remplacement des fenêtres	20 936,00 €	25 123,20 €
Réfection salles de classes	5 000,00 €	6 000,00 €
Changement des stores	1 476,00 €	1 771,20 €
Travaux divers de mises aux normes	6 144,14 €	7 372,96 €
Matériel informatique	2 603,33 €	3 124,00 €
Renouvellement mobilier	366,50 €	439,80 €
Total	36 525,97 €	43 831,16 €
Financements de la dépense		
FDI sollicitée (30% de la dépense HT plafonnée à 100 000 €)	10 957,79 €	10 957,79 €
DETR sollicitée (30% de la dépense HT plafonnée à 450 000€)	10 957,79 €	10 957,79 €
DSIL sollicitée (20%)	7 305.19 €	7 305.19 €
Reste à la charge de la Commune		14 610.39 €

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre des dotations de soutien à l'investissement local 2018 (DSIL) pour les travaux de construction d'un bâtiment d'accueil du public au camping municipal pour un montant de 65 833.00 € dont le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Construction d'un bâtiment	131 666.00 €	158 000.00 €
<i>Financements de la dépense</i>		
FDI 30% de la dépense HT, plafonnée à 100 000 €	30 000.00 €	30 000.00 €
DSIL 50 %	65 833.00 €	65 833.00 €
Reste à la charge de la Commune		62 167.00 €

20 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION ET DE LA RESTRUCTURATION DE L'EHPAD (ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES)

Monsieur le Maire expose :

La commune a débuté, il y a plus de 6 ans maintenant, une procédure d'agrandissement de l'EHPAD de l'Orme des Mûriers.

Une mission de programmiste a dans un premier temps été menée, avant la désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Des complications concernant le mode de procédure à suivre ont considérablement retardé l'avancée de ce dossier.

Néanmoins, durant toute cette période, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a poursuivi sa mission et a été conduit à reprendre en partie la mission incomplète réalisée par le programmiste en son temps, entraînant un coût supplémentaire de 14 810.00 € HT soit 17 772.00 € TTC (pour information, la mission de base de l'AMO était de 52 020.00 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 14 810.00 € HT portant le marché initial à 66 830.00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.